

## **MAIRIE DU 4<sup>e</sup> SECTEUR**

### **CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 15 AVRIL 2024**

*La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.*

*(M. Ludovic PERNEY procède à l'appel.)*

**Mme la Maire.**- Merci, Monsieur PERNEY, pour cet appel dans un ordre créatif.

Avant de démarrer, je vais vous proposer que nous puissions approuver ensemble le procès-verbal de notre précédente séance.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024**

**Mme la Maire.**- Y a-t-il des demandes de rectifications sur ce procès-verbal ? *(Aucune demande.)* Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté.

***(Le procès-verbal du 13 Février 2024 est adopté.)***

**Mme la Maire.**- Chers collègues, avant d'entrer dans l'ordre du jour de ce conseil, j'aimerais revenir, si vous me le permettez, sur quelques moments forts qui ont marqué notre secteur ces dernières semaines.

Notre secteur change petit à petit et reprend des couleurs, de nouveaux équipements sont livrés et la Ville met des moyens pour que chacun, chacune puisse y accéder et en profiter. À travers cela, évidemment, ce sont nos quartiers qui revivent, les liens entre les habitants qui se recréent et nous nous en réjouissons. Sans tout énumérer, juste que l'on puisse garder cela en tête, nous avons fêté récemment le cent millième visiteur au musée d'art contemporain, nous avons pu organiser récemment des fêtes de quartier à Bonneveine, à Vauban ; cela a été l'occasion de recréer des liens forts et de passer de bons moments avec les habitants, et aussi l'occasion d'inaugurer ce nouveau parc, celui des Sœurs Franciscaines et ce week-end, l'équipement du stade Julien Baudon qui a été rénové.

Et après l'inauguration la semaine dernière de la marina olympique, nous avons pu accueillir plus de 10 000 personnes pour venir s'emparer de ce nouvel équipement.

Aujourd'hui, je vous l'annonce, c'est le démarrage des travaux place de l'Honnêteté. Et donc, en plus de cela, préparez-vous puisque maintenant, dans trois semaines, la flamme va arriver à Marseille. Nous aurons la chance de l'accueillir dans notre secteur, notamment à Notre-Dame-de-la-Garde, au Parc Borély et au Stade Vélodrome. Et dans 100 jours, tenez-vous prêts aussi ; le début des Jeux Olympiques. Avec les nombreux événements culturels qui nous attendent, nous allons avoir encore une fois une saison d'été absolument remplie et je tiens à remercier pour cela toutes celles et ceux qui contribuent par leur action à ce rayonnement.

Les vingt rapports qui suivent, que nous allons présenter aujourd'hui, vont encore permettre de faire avancer et de faire rayonner notre secteur, et je vous propose de les examiner dès à présent. Pour cela, j'appelle le rapport numéro 1. Il s'agit du compte d'exécution budgétaire. Je vais pour cela laisser la parole à mon premier adjoint, Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS, mais avant cela, comme le veut la loi, nous devons procéder à l'élection du président de séance qui mettra au vote ensuite le vote d'exécution, la maire ne pouvant y prendre part.

Y a-t-il des candidats pour présider cette séance ? Monsieur PANTALACCI-BONNAFFOUS. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur PANTALACCI-BONNAFFOUS, vous êtes donc désormais le président de cette séance sur le compte d'exécution. Et moi, je vous retrouve tout à l'heure.

***(Madame la Maire quitte la séance à 18 heures 05.)***

#### **Rapport 24-01/MS4**

#### **COMPTE D'EXÉCUTION- EXERCICE 2023**

Rapporteur : M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, le Conseil d'arrondissement doit adopter le compte d'exécution de l'exercice budgétaire écoulé. Et aujourd'hui, nous allons donc examiner l'exécution du budget 2023.

La présentation qui va suivre a pour objectif de vous informer sur la manière dont les dépenses ont été faites en application du budget initial, mais aussi réorientées pour répondre à des besoins ou à des situations spécifiques. Le rapport soumis au vote, quant à lui, comportera trois articles

sur les montants en fonctionnement et en investissement, des mandats émis, des restes à réaliser et des crédits annuels.

La mairie de secteur a dépensé la somme de 2 376 363,07 euros en 2023. Cette dépense représente l'ensemble des factures rattachées à l'exercice qui ont pu être payées en 2023. Pour les dépenses de fin d'année, les factures n'arrivant pas toujours avant la fin de l'exercice, nous les avons réglées en 2024, mais elles restent rattachées au budget 2023. On retranche ensuite, selon le même mécanisme, les factures de 2022 qui ont été payées 2023, puisqu'elles sont rattachées à l'exercice 2022, et nous obtenons ce résultat.

Je vous le disais en préambule, nous avons également utilisé les reliquats des exercices précédents. Vous comprendrez, dans le détail par service que je vais désormais aborder, à quoi ils ont été consacrés. Vous avez normalement le graphique de la répartition des dépenses de fonctionnement. On parle de fonctionnement. On peut aisément constater que la gestion de nos équipements transférés et de nos espaces verts constitue la plus grande part de nos dépenses. En 2023, l'intégralité de la subvention de fonctionnement dont nous sommes dotés par la mairie centrale a été consommée et nous allons donc continuer à utiliser les reports des années précédentes, ces reports dont je vous ai déjà parlé lors de l'exécution des trois derniers exercices.

Je vais maintenant rentrer dans le détail par politique publique, en commençant par le pôle Information et Transparence ; son budget a été exécuté à hauteur de 217 301 euros. Ce budget demeure important pour que nos conseils d'arrondissements, nos réunions publiques, nos événements puissent faire l'objet d'une retransmission en direct ou d'une couverture et d'une restitution. Nous améliorons constamment la qualité du site Internet depuis deux ans - je crois que les usagers nous le rappellent régulièrement, ce site Internet fonctionne très bien. Nous développons l'information de proximité et nous multiplions les réunions de concertation et d'information des habitants.

La politique publique suivante, ce sont les centres d'animation et la vie associative. Le budget a été exécuté à hauteur de 246 544 euros. Cela comprend le développement d'activités pour les seniors et les familles, comme par exemple Mon Assiette a du Goût, qui connaît un très grand succès dans nos centres d'animation, les animations et les

événements musicaux, les portes ouvertes, les Noëls également qui se déroulent dans ces centres. Davantage de prestations ont été assurées en régie, c'est-à-dire que l'on a moins externalisé, comme par exemple les activités, les sorties, etc. Nous avons également modéré les déplacements : moins de transports, plus d'activités locales et des repas servis pour privilégier les activités avec les associations.

Au total, dans nos centres, 150 associations mettent en œuvre 250 activités, ce qui est remarquable et qui répond à un besoin réel puisqu'ils sont très fréquentés.

Le service suivant, le budget Arts, Culture, Sport et Événements est exécuté en 2023 à hauteur de 337 446 euros. Notre projet est et restera de développer la culture et les événements de proximité, avec de grands événements culturels ouverts à toutes et tous, les festivals et fêtes de quartiers comme à Vauban, Bonneveine, Sainte-Anne, Le Rouet, Notre-Dame-du-Mont, le Cours Julien, la Madrague de Montredon, l'Escale Borély, bref, dans tous les quartiers possibles. Des partenariats sont noués avec des acteurs sportifs et associatifs de notre secteur, le programme Sportez-vous bien, qui est maintenant bien connu de nos usagers, connaît un succès grandissant. Également, l'été marseillais et Culture au Japon. Et bien entendu, les fêtes de Noël, qui ont connu cette année un énorme succès populaire, puisque nous avons accueilli plus de 5 000 personnes dans notre parc pour voir cette exposition magnifique d'animaux dans le parc.

En résumé, été comme hiver, le 6/8 veut avancer et proposer à ses habitants de nouvelles activités et de nouveaux événements. Nous avons également des festivals de quartier, comme La Voie est belle, Vauban et Bonnefon, qui ont été mis en place il y a peu de temps - le dernier a eu lieu à Vauban ce week-end - qui ont notamment connu un vrai succès. Nous reconduisons le Festival Oh Ma Parole, Musique à Bagatelle et le Noël festif et solidaire.

Le budget des centres aérés de l'enfance, qui est le service suivant, est exécuté à hauteur de 330 201 euros. Ce budget nous a servi à assurer le fonctionnement de nos centres aérés, pour accueillir 1 500 enfants les mercredis et plus de 2 500 enfants durant les vacances scolaires. Nous veillons depuis 2020 à développer des ateliers pédagogiques, des sorties diversifiées, le ski, l'acrobranche, la voile, etc. des goûters à thème.

Un service public important, l'État civil, et puis le budget comporte aussi les frais généraux de la mairie, exécutés à hauteur de 365 532 €. Un budget important, je vous le disais, parce que nous avons le plus gros service État civil de Marseille. Il est d'ailleurs pilote pour la mise en place de nombreuses procédures avant leur généralisation aux autres mairies de secteur. Je veux profiter de cet instant pour remercier ce service dynamique qui rend chaque jour un service public de qualité. J'ai beaucoup de chance de travailler avec cette équipe puisque je porte également la délégation de l'État civil.

Quant aux frais généraux, nous conservons la volonté constante de les maîtriser pour concentrer du budget sur le reste de notre action publique. Je vous rappelle que les dépenses de ce budget de frais généraux, c'est le fonctionnement quotidien des services, des fournitures d'entretien, fournitures administratives et d'état civil, la location des copieurs, l'achat de petits équipements, l'affranchissement, les fluides, etc. Tout ce qui fait qu'une administration peut fonctionner.

Nous arrivons maintenant au service des espaces verts et des équipements transférés. Je vous l'ai dit en tout début de mon intervention, c'est un budget conséquent. Ils ont bénéficié cette année de 879 338 euros. Depuis 2020, nous investissons énormément pour remettre à niveau nos équipements locaux, dont vous pouvez voir la liste à l'écran. À titre d'exemple, des rampes d'accès aux personnes à mobilité réduite ont été installées au centre Cadenelle. D'autres équipements comme pour le site de la mairie de secteur, l'accueil de nouveaux agents et donc la réflexion de bureaux. Des équipements sportifs comme au Stade Flotte ou au Gymnase Mistral, et vous avez pu constater ce week-end que cela continue avec le nouveau Stade Baudon ; tous nos centres d'animation pour renforcer la qualité d'accueil du public, les efforts sont conséquents. Mais le marqueur profond de notre action publique, c'est de renaturer et de réouvrir des jardins qui étaient pour certains complètement abandonnés. Je vous en parle depuis 2020 et les résultats sont là. Sept jardins renaturés et rénovés, Corinthe, Valbelle, Réservoir, Rouet, Mélizan, à Bagatelle bien entendu, et des investissements de la mairie centrale pour les Sœurs Franciscaines, pour Bonneveine et pour la création d'une mini forêt à Bonnefon.

Nous sommes bien évidemment très attentifs à la maintenance et aux règles d'usage, c'est pourquoi nous assurons la rénovation et l'entretien des sols, des accès, des clôtures, des serrures, des grillages et nous sommes très attentifs à la pose et au remplacement des panneaux d'information dans les parcs.

Nous venons d'achever l'examen du budget de fonctionnement. Nous passons donc au budget d'investissement, exécuté cette année à hauteur de 397 351 euros. La technique est la même, ce montant est obtenu avec le calcul des mandats émis en 2023 plus ce qui reste à réaliser de 2023, moins ce qui a été payé pour 2022. Ce budget correspond aux gros entretien et aux travaux sur la mairie et ses équipements transférés.

L'essentiel de la dotation d'investissement, 68 %, comme vous pouvez le voir, a été consacré en 2023 à l'entretien et l'aménagement des espaces verts ainsi qu'à la mise à niveau des bureaux de Bagatelle, j'en ai parlé, pour permettre aux nouveaux agents qui nous ont rejoints de travailler dans les meilleures conditions possibles.

En conclusion, nous pouvons nous satisfaire de dépenses globalement maîtrisées. Je tiens d'ailleurs à saluer ici les services de la mairie de secteur qui ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire pour exécuter ce budget ambitieux dans un contexte toujours inflationniste. Il a fait la preuve dans notre capacité à réorienter les masses budgétaires pour tenir compte des priorités d'action publique, de notre volonté de continuer la remise à niveau de nos équipements, et en particulier de nos jardins, et d'utiliser de manière rationnelle les reports en investissement et en fonctionnement.

Voilà donc maintenant le rapport qui est soumis à votre approbation. Il comporte trois articles :

- Le montant total des mandats émis sur l'exercice 2023 s'élève à 2 227 548,97 € en fonctionnement et à 341 944,08 € pour l'investissement.
- L'article 2 concerne le montant total des restes à réaliser sur l'exercice 2023 qui s'élève à 511 965,26 € pour le fonctionnement et à 71 855,33 € pour l'investissement.

- Enfin, le montant des crédits annulés s'élève à 389 886,12 € pour le fonctionnement et à 1 845,67 € pour l'investissement.

Je précise que ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission. Je vous remercie de votre attention. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

**M. Xavier MERY.**- Je vous remercie pour votre présentation. J'aimerais attirer l'attention de notre conseil sur le compte 62-28 et le compte 62-38 qui déjà l'an passé m'avaient un petit peu ému, parce que j'ai retrouvé une photo que j'avais prise. Le compte 62-28 s'élevait en 2023 à 328 000 euros, il passe à 628 000 euros et le compte 62-38 qui était en 2023 à 35 700 est passé à 102 500. Donc ces deux comptes divers deviennent des comptes particulièrement importants. Et comme son nom l'indique, « divers », on ne sait pas ce que c'est. Moi, je ne suis pas du tout en plan comptable public, donc je ne connais pas très, très bien... Enfin, je sais ce qu'en comptabilité privée sont les comptes 62, mais là, je suis un peu étonné.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer ? Parce que ce sont des sommes quand même très importantes, presque aussi importantes que celles qu'il y a dans l'entretien. Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ?

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Vous parliez de 2023, est-ce que vous pourriez pour mon éclairage...

**M. Xavier MERY.**- En 2023 c'était 320 000 et là, cette année, il est passé à 628. On multiplie par deux. En 2023, l'autre était à 37, il est passé à 102. Donc on voit une hausse inflationniste de ces deux comptes-là, et c'est vrai que je pense que l'ensemble des conseillers ici présents aimeraient savoir qu'est-ce qu'il y a derrière ces comptes, quels sont les frais qui sont payés, mandatés derrière ces comptes qui, manifestement, deviennent de plus en plus gourmands au fil des années.

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Merci Monsieur MERY. Je pense que vous auriez pu utilement participer à la commission qui a préparé ce conseil d'arrondissements, dans laquelle un certain nombre d'éléments ont été apportés. Là, nous sommes sur de la technique comptable, comme vous le dites, et ce qui est mis au rapport de ce conseil d'arrondissements, c'est le vote d'un certain nombre de sommes qui concernent ce que je viens d'énumérer. Je pense que ce

n'est pas le lieu de répondre à ce genre de choses parce qu'il s'agit vraiment de précisions comptables et ce sont des choses qui sont expliquées en commission lorsque c'est présenté aux élus. Je regrette que vous posiez cette question ici. Je serais plus intéressé par le fait que vous me demandiez ce qui a été réalisé dans tel ou tel équipement parce qu'évidemment nous ne sommes pas allés dans le détail et c'est plutôt cela qui intéresse, à mon avis, nos administrés. Moi, ce que je vous propose, si vous voulez vraiment savoir ce qu'il y a dans ce détail-là, vous écrivez à la maire et vous lui demandez un certain nombre d'explications sur les questions que vous posez. Cela n'est pas le lieu de ce conseil d'arrondissements de poser des questions de ce genre, je regrette de le dire.

**M. Xavier MERY.**- Je suis vraiment désolé, mais le but d'un conseil, quand on demande de voter un budget, c'est d'éclairer les électeurs sur le contenu de ce budget. Je me souviens même, d'ailleurs, d'une délibération qui avait été annulée à l'époque où on avait, comment dire, sous notre mandature, parce qu'on estimait que la délibération n'était pas suffisamment éclairée et donc que les conseillers n'étaient pas en mesure de pouvoir voter. Là, c'est un coût très important, o est quand même à 628 000 euros, cela représente je ne sais quel pourcentage du budget, mais c'est quand même très important. Vous ne pouvez pas dire « On ne sait pas » ou...

**Mme Catherine PILA.**- Monsieur le Premier adjoint, j'ai simplement l'impression que vous n'avez pas la réponse à la question qu'a posée mon collègue Xavier MERY. Si vous aviez la réponse, vous auriez répondu. Demander simplement d'ajourner ou de poser la question dans un autre lieu à un autre moment, c'est simplement un désaveu total vis-à-vis du budget que vous présentez.

**De la salle.**- Ce n'est pas un budget !

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Le lapsus est intéressant pour la maîtrise.

**Mme Catherine PILA.**- C'est une part qui est amputée du budget général, puisque c'est une part qui est là pour aider, pour servir les habitants des 6e et 8e arrondissements. Nous sommes élus au même titre que vous, même si nous ne figurons pas sur le magazine que vous proposez aux administrés du secteur. C'est un petit détail, mais nous sommes tous représentants du conseil d'arrondissements et je pense

simplement que votre absence de réponse, c'est un désaveu total. Vous n'avez pas de réponse à nous apporter. Si vous avez une réponse, répondez-nous s'il vous plaît.

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Madame PILA, je vais répondre la même chose que ce que j'ai répondu à M. MERY : si vous avez envie de connaître ce type de détails, vous venez en commission préparer ce conseil d'arrondissements. Vous ne venez jamais. Jamais ! Vous ne venez jamais. Nous ne vous voyons jamais. Pourtant, on vous envoie même un lien pour vous connecter en visio. Vous pourriez au moins y participer en visio, vous n'êtes jamais là. Je vais maintenant répondre à ce qu'il y a dans ce compte, d'accord ?

**Mme Catherine PILA.**- Monsieur le premier Adjoint, permettez-moi, simplement, de répondre à ce que vous dites. Nous ne faisons pas de commissions pour une simple et bonne raison, c'est que le conseil est retransmis, les questions que nous pourrions poser en commission ne sont pas ouvertes, n'ont pas de réponses qui sont sues et connues de nos administrés.

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Merci, nous avons entendu. Je crois que M. MERY a quelque chose à nous dire.

**M. Éric MERY.**- Le lapsus était intéressant, aujourd'hui, on parle du compte d'exécution, on ne parle pas du budget. Je me permets de faire cette remarque parce que si l'année prochaine, on a encore des éléments, je pense qu'il nous conviendra de ne même pas répondre parce que le budget que nous allons étudier l'année prochaine, vous n'êtes même pas venu lors du dernier conseil d'arrondissements, vous n'étiez pas là du tout, vous avez fait la politique de la chaise vide, donc ne venez pas critiquer les budgets, car lorsqu'on les vote, vous ne venez pas, vous n'êtes pas là.

**Mme Catherine PILA.**- C'est une somme, donc cela représente un budget.

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Catherine PILA.**- On a des questions, mais pas de réponses.

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Merci. Je mets donc ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport du compte d'exécution est adopté.

**(Le rapport 24-01/MS4 est adopté)**

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.-** Je vais rendre maintenant la présidence de ce Conseil à Mme la Maire.

*(Madame la Maire rejoint la séance à 18 heures 25 et reprend la présidence de séance.)*

**Mme la Maire.-** Concernant ce compte d'exécution, je vais donner la parole à M. CECCALDI pour un point d'information sur l'évaluation climat du budget.

**M. Pierre CECCALDI.-** L'évaluation climat du budget, c'est une méthodologie qui a été annoncée à l'automne 2021 en marge de la COP26, il me semble et mise en place à partir de l'automne 2022 grâce à un marché qui a été passé ici en mairie de secteur, et que vous voyez à l'écran. Aujourd'hui, 18 mois après le début de cette opération, de cet accompagnement, on a une évaluation climatique du budget qui a été mise en place à la fois sur l'exercice 2023 et en cours, bien sûr, sur l'exercice 2024 ; je vais vous commenter les quelques chiffres attenants.

La stratégie d'action en faveur du climat à la mairie du secteur, elle repose sur un triptyque ou un trépied. L'idée, c'est d'abord un peu comme un tabouret pour se hisser à la hauteur des enjeux. La structure de cette stratégie, c'est en trois temps :

Le premier axe de travail, c'est sur l'évolution des pratiques, donc une politique d'animation, une sensibilisation des agents. La sobriété énergétique au bureau, le tri et le compostage, et puis l'évolution des modes de déplacement.

L'axe de travail deuxième, c'est l'investissement pour le climat. Et là, c'est l'idée de maîtriser et décarboner les consommations dans le bâti. Et donc là, j'attire votre attention sur le fait que la rénovation énergétique du bâtiment, n'est pas quelque chose qui est à la main du budget de la mairie de secteur, mais pour autant, on a l'ambition d'au moins documenter cette stratégie-là pour accélérer les choses et se mettre en ordre de marche avec la mairie centrale.

Un troisième axe de travail qui est la décarbonation des achats. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'essayer de faire baisser la dépense carbone sur les achats de la mairie de secteur.

Cette évaluation climatique du budget, elle rentre dans le cadre d'une obligation à venir concernant les budgets

d'investissement, puisque les collectivités de plus de 3 500 habitants vont être obligées de se doter d'un budget vert, dont l'évaluation climatique du budget est un des leviers, je dirais, ou un des volets. Donc la mairie des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements dans ce cadre-là, elle se place comme une pionnière, puisqu'elle fait partie des premières collectivités ou sous-ensemble de collectivités à mettre cette obligation en place.

Ce que vous voyez à l'écran là, c'est le compte d'exécution au fonctionnement avec un code couleur. On voit très simplement en rouge « défavorable », en vert foncé « très favorable », puis en vert clair « plutôt favorable ». Il y a une petite moitié, 43 % des dépenses de la mairie secteur des dépenses de fonctionnement qui sont neutres vis-à-vis du climat. Pourquoi on dit que c'est neutre ? C'est parce que ce sont des dépenses qui sont difficiles à qualifier en termes d'externalité environnementale et d'aléas climatiques associés ; c'est de l'entretien du bâtiment sans gain énergétique, c'est de la location d'équipements, etc.

Malgré tout, on travaille, les services se sont saisis de ces outils-là, opérationnels, en précisant les choses. On compare les deux choses qui sont comparées là, mises à l'écran par souci de pédagogie, parce que vous comprendrez que le compte d'exécution 2023, ce n'est pas tout à fait l'état spécial 2024. 0:25:19

Mais malgré tout, cela ressemble et cela permet de tracer une dynamique de cette évaluation climatique du budget. Et donc, ce qu'on voit très clairement, c'est que la part rouge de ce camembert diminue. La part grise diminue aussi parce qu'on arrive à qualifier de mieux en mieux - là encore, bravo et merci aux services qui font cela d'arrache-pied tous les jours au sein de la mairie de secteur. Et puis, les tranches, les parts vertes et vert foncé du camembert de l'état spécial de 2024 sont beaucoup plus grandes que le compte d'exécution de 2023, ce qui, encore une fois, illustre cette dynamique positive dans la trajectoire de transition écologique et énergétique de la mairie de secteur.

On voit le compte d'exécution par investissement. Je le rappelle, c'est la partie qui est en passe de devenir obligatoire dans la loi pour les collectivités de plus de 3 000 habitants. Et là, on a un découpage de presque 50/50 entre les dépenses neutres et les dépenses plutôt favorables. Et on n'a, par exemple, pas d'achat de véhicules thermiques à

la mairie de secteur, ce qui fait que l'on n'a pas de dépenses d'investissement défavorables pour le climat.

Et donc là, il me semble que c'est la dernière diapo, on compare à nouveau les budgets d'investissement entre le compte d'exécution 2023 et l'état spécial 2024, où là on a une grande part qui devient très favorable au climat et puis une part de neuf qui est encore assez significative et puis encore une fois un peu de négatif. Cela veut dire qu'on n'est pas au bout du chemin de transition écologique des services. Je rappelle que l'on a débuté ce projet il y a 18 mois.

Les priorités pour respecter les objectifs 2024, elles sont de cinq :

- Poursuivre les efforts de rénovation des bâtiments et de changement des systèmes de chauffage. Je rappelle que nous avons un rôle d'aiguillon et d'orientation de la stratégie de la mairie centrale qui opère et met en œuvre ses investissements dans le bâti et nos équipements décentralisés.
- Deuxièmement, c'est intégrer dans tous les marchés de prestations de services des critères relatifs aux modes de déplacement. Cela veut dire simplement que si un prestataire utilise de la cyclologistique plutôt que des véhicules thermiques utilitaires, il sera favorisé dans les marchés.
- Troisièmement, limiter les achats de produits ultra-transformés pour les goûter. Vous voyez, on essaie d'avoir des co-bénéfices à cette action climatique. C'est aussi des co-bénéfices pour la nutrition de nos enfants.
- Quatrièmement, systématiser la prise en compte des labels reconnus par l'ADEME - l'ADEME étant l'Agence de la transition écologique qui dépend directement du ministère de la Transition écologique à Paris - pour leur valeur environnementale, pour les achats de fournitures de bureau.
- Cinquièmement, intégrer systématiquement une clause relative à la technologie LED qui est beaucoup moins consommatrice que les ampoules à incandescence dans les illuminations.

Je vous remercie pour votre attention sur ce point de transparence technologique sur l'évaluation climatique du budget.

**Mme la Maire.**- Merci, Monsieur CECCALDI. Est-ce que vous avez des questions sur cette comptabilité climatique ? Pas de questions ? Eh bien, je vous remercie beaucoup.

Je vais me permettre de noter que si les seules questions que nous avons sont celles de comptabilité analytique, nous pourrions passer au rapport suivant qui concerne la rénovation des bureaux Nature en Ville. Monsieur Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.

### Rapport 24-40808-DBEC/002

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUS BÂTIMENTS - Réhabilitation des bâtiments de la direction de la Nature en Ville - 48, avenue Clot Bey - 8<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études, travaux et premier équipement.**

Rapporteur : M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.

**M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.**- Merci, Madame la Maire. Effectivement, l'idée est de réhabiliter ces bâtiments pour accueillir nos agents dans les meilleures conditions sur le site du 48, avenue Clot Bey, près du parc Borély. Il est nécessaire de prévoir des travaux, notamment pour 3 chalets vétustes, qu'il sera nécessaire de désamianter avant démolition.

Une autorisation de programme de un million d'euros avec rythme de paiement sur 2024 et 2025 est prévue pour la réalisation de la première phase de travaux et de premiers équipements. C'est ce qui est soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissements. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Des questions sur les bureaux ? Non. Je mets au vote ce rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Le rapport est adopté. Je passe la parole à M. JOUVE pour des subventions culturelles, le rapport numéro 3.

**(Le rapport 24-40808-DBEC/002 est adopté)**

### Rapport 24-40760-DC/003

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions**

**d'investissement - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures - Approbation d'un avenant à la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et Méditalents.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

**M. Cédric JOUVE.**- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi juste de dire quelques mots en préalable sur notre prochaine action culturelle dont on a parlé tout à l'heure, Oh ma Parole, culture de proximité pour ancrer un mieux vivre ensemble. Cela aura lieu du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin pour les arts de la parole, toujours au cœur du quartier Sainte-Anne, content que cela se passe à nouveau là-bas, une programmation, mais surtout beaucoup d'actions dans l'espace public avec les médiations.

Cette année, on peut noter notamment de nouveaux partenaires comme La Criée qui va s'intégrer à travers ses étudiants apprentis dans le commando poétique et aussi les librairies de secteur indépendantes. Il y aura aussi cinq artistes en résidence avec des restitutions lors de Oh ma Parole, des scènes ouvertes et d'autres moments. Par exemple, nous aurons un des artistes qui sera en résidence chez Emmaüs pour travailler avec les Compagnons sur le lien.

Et toujours la soirée sur le toit-terrasse du MAC qui a eu un gros succès l'année dernière. Ce sera au tour de la poésie plutôt déjantée, délurée cette année si j'ai bien compris. Et pour terminer, vous aurez bien sûr des objets poétiques non identifiés.

Le rapport numéro 3, passons au rapport. Il s'agit de l'attribution de subventions d'investissement à des associations culturelles, par la Ville de Marseille, dans notre secteur, Concerto Soave, qui fait le très beau festival Mars en Baroque, pour 8 500 euros, pour l'acquisition d'un orgue positif. C'est un orgue de petite taille, transportable pour l'information et pour votre culture. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci Monsieur JOUVE. Monsieur PERNEY va nous parler de culture dans le 6/8.

**M. Ludovic PERNEY.**- Madame la Maire, mes chers collègues, vous nous présentez ce soir un projet sur une délibération sur la culture. Vous savez l'engagement qui est

le nôtre aussi sur la partie culturelle et donc notre groupe votera favorablement à ce rapport.

Néanmoins, Madame la Maire, votre adjoint a parlé tout à l'heure d'étudiants. Je pense que c'est très important parce que je vais vous parler de la situation des bibliothèques municipales. Rassurez-vous, je ne vous parlerai pas de la bibliothèque municipale de Vauban que vous avez, au sein de votre programme, souhaité mettre en œuvre et qu'aujourd'hui, en responsabilité, cela n'avance pas. Je vous parlerai plutôt de la situation des vacataires au sein des bibliothèques municipales. Nous avons appris que les vacataires qui sont souvent - vous avez parlé des étudiants tout à l'heure - ce sont souvent des jeunes. Les jeunes travaillent dur, à qui la vie n'est pas toujours facile et qui pour autant travaillent en tant que vacataires au sein des bibliothèques municipales. Et vous avez vu qu'en février, ils n'ont pas été payés. Ils ont eu 0 € sur leur bulletin de paye. Et donc, on savait que votre majorité est incompétente, mais cette incompétence a aussi des effets très graves sur les jeunes Marseillaises et les jeunes Marseillais, et vous n'avez, dans votre majorité, ni eu un mot d'excuse, ni eu un mot d'humanité, ni eu un moment de compassion. Les Marseillaises et les Marseillais l'apprécieront.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup Monsieur PERNEY. Monsieur JOUVE, je vais me permettre, puisque le rapport que vous avez présenté manifestement n'intéresse pas M. PERNEY, mais je vais quand même me permettre de répondre sur les bibliothèques. C'est passionnant que vous veniez sur ce terrain ! Sur les bibliothèques, je vous trouve absolument audacieux. Personne n'ignore ici que j'ai eu la chance d'être pendant plus de trois ans adjointe au maire déléguée aux questions de ressources humaines et de dialogue social pour permettre notre action publique. La situation globale à Marseille sur les bibliothèques, je pense que chacun des habitants de Marseille, ici présent, la connaît. Personne n'ignore la situation dans les bibliothèques de Marseille. Ne vous inquiétez pas, M. PERNEY. Ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas. La situation des bibliothèques à Marseille, je vais vous en parler si vous voulez bien.

La situation des bibliothèques à Marseille, en 2020, quand j'arrive dans mes responsabilités, je prends évidemment le temps d'aller à la rencontre de nos agents, et je vais notamment dans une de nos bibliothèques, que je peux vous

citer, qui est celle du Merlan, et je rencontre la directrice de la bibliothèque du Merlan, qui me raconte comment pendant 25 ans, elle a été dans une difficulté énorme pour pouvoir mener à bien ses missions de service public. Elle m'a raconté que pendant 25 ans, il n'y avait pas de projet scientifique.

**Une intervenante.**- *inaudible* 0:34:38

**Mme la Maire.**- On parle des bibliothèques, parlons des bibliothèques. Parlons des bibliothèques. Donc, pendant 25 ans, pas de projet scientifique. Pendant 25 ans, du personnel...

**M. Ludovic PERNEY.**- *Hors micro*

Mme la Maire.- Monsieur PERNEY, s'il vous plaît, on a très bien écouté votre intervention. Excusez-moi. Permettez-moi de continuer.

Du personnel reclassé sans aucune formation arrivant dans les bibliothèques engendrant une réelle difficulté de pouvoir tenir ce service public. Et donc cette bibliothèque jusqu'à présent n'était ouverte qu'une vingtaine d'heures par semaine. Cette directrice de bibliothèque, je l'ai revue il y a quelques semaines et j'ai eu l'occasion d'échanger avec elle, elle a pu me saisir le bras en me disant : « ça y est, MADame FORTIN ! ». Je lui dis : « ça y est quoi ? » Elle me dit : « ça y est, nous avons un projet scientifique dans la bibliothèque qui nous pousse à agir dans les murs et hors les murs. Cela y est, j'ai 7 agents dans la bibliothèque qui arrivent et je vais pouvoir passer de 25 heures d'ouverture hebdo à plus de 39 heures avec des nocturnes, pour pouvoir accueillir l'ensemble des habitants du quartier. » Et elle me dit : « ça y est, je pars à la retraite dans trois semaines, très heureuse de laisser derrière moi un service public qui tient debout. »

Donc, M. PERNEY, concernant vos inquiétudes sur le personnel des bibliothèques, je vous assure de l'engagement du Maire de Marseille, de Jean-Marc COPPOLA, de moi-même, de M. CANICAVE, qui a pris avec engagement la suite de ces sujets de fonctionnement pour pouvoir permettre à ces agents de fonctionner dans les meilleures conditions. Ne vous inquiétez pas, nous sommes au travail et nous nous en occupons.

Je vais désormais passer... Je vous remercie, c'est moi qui distribue la parole à ce que je sache. Je vous remercie beaucoup. Je vous remercie beaucoup. Vous voulez intervenir sur quelque chose d'autre ?

**M. Ludovic PERNEY.**- JE tenais juste à vous dire que les Marseillaises et les Marseillais apprécieront que vous n'ayez eu aucun mot de compassion vis-à-vis de ces vacataires qui n'ont pas été payés.

**Mme la Maire.**- J'attends les vôtres sur l'état des bibliothèques. Merci beaucoup. Je vais désormais passer ce rapport au vote. Qui vote contre ? Monsieur MERY, vous votez contre ? Sur le rapport numéro 4 ?

**M. Xavier MERY.**- JE voulais prendre la parole.

**Mme la Maire.**- Je suis en train de passer le rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Monsieur JOUVE toujours, sur le rapport numéro 4.

*(Le rapport 24-40760-DC/003 est adopté à l'unanimité.)*

#### Rapport 24-40759-DC/004

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 2<sup>e</sup> répartition aux  
associations ou organismes culturels au titre des  
subventions 2024 - Approbation des conventions de  
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et  
diverses associations ou organismes - Secteur Culture  
provençale**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

**M. Cédric JOUVE.**- Et les Marseillais apprécieront aussi une nouvelle construction d'une bibliothèque très ambitieuse rue Loubon et vous verrez cela au conseil municipal car ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Le rapport numéro 4, il s'agit de l'approbation d'une deuxième répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2024 dans le secteur de la culture provençale, car la diversité culturelle est très importante pour nous, dans tous les domaines.

- Escollo de la Mar pour 2 000 euros, qui va fêter les 120 ans du prix Nobel attribué à Frédéric Mistral pour son œuvre Mireille
- Lei Bouscarlo de Marsiho pour 3 000 euros ; association bien connue de notre secteur, que nous avons le plaisir d'accueillir dans notre centre municipal d'animation de Pastré et que nous faisons participer à de nombreux

actions et événements d'ici suite. Ce rapport a reçu un niveau favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Des questions sur ce rapport ? JE le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous propose, Monsieur JOUVE, de présenter tout de suite le rapport numéro 20 qui a été présenté en additif, si vous en êtes d'accord.

*(Le rapport 24-40759-DC/004 est adopté.)*

### Rapport 24-40758-DC/20

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 3<sup>e</sup> répartition aux  
associations ou organismes culturels au titre des  
subventions 2024 - Approbation des conventions de  
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et  
diverses associations ou organismes.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE.

**M. Cédric JOUVE.**- Il s'agit de l'approbation d'une troisième répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2024. Sont concernées par ce rapport dans notre secteur un ensemble d'associations, par exemple Nini Cabaret qui a le très beau lieu, qui s'appelle le Non-Lieu, pour un festival d'accordéon en partenariat avec le conservatoire, pour 4 500 euros ; le Studio du cours qui est la seule école habilitée à délivrer le diplôme en danse, le DE en danse, donc très importante association dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, et le Théâtre des Calanques, bien connu aussi dans notre secteur, très beau lieu, qui a accueilli le 13 avril le tremplin Jeune Création Danse, qui permet de mettre à l'honneur de jeunes compagnies et de leur faire bénéficier de résidences de création au sein de ce théâtre.

L'ensemble des subventions pour le 6/8 est de 586 500 €. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Monsieur MERY s'abstient sur celui-là. Le rapport numéro 5, Madame MEILHAC pour le parc Bonneveine, s'il vous plaît.

*(Le rapport 24-40758-DC/20 est adopté à l'unanimité.)*

Rapport 24-40819-DNV/005

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE PROSPECTIVE, EXPERTISE, ET PROJETS - Requalification du parc central de Bonneveine et de la promenade de la Sarette - 8<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation d'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.**

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

**Mme Anne MEILHAC.**- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, un mot du festival La Voie est Belle que vous avez évoqué brièvement. La troisième édition vient de se tenir ce week-end à Vauban et le mois dernier à Bonneveine. L'engagement des services municipaux, mais aussi des associations de quartiers des CIQ, bien entendu, et puis des habitants a été exemplaire et a permis de passer quatre journées très conviviales, deux journées pour les écoles, deux journées pour tout le public, grands et petits, de ces quartiers.

La Voie est belle, c'est le festival des rues-jardins et des mobilités douces dans notre secteur, des journées festives où les habitants investissent les rues de leur quartier et prennent le temps ; le temps de retrouver les plaisirs d'antan, de bavarder avec ses voisins, de jouer, de planter des fleurs et de danser. À cette occasion, les deux laboratoires citoyens ont été sérieux également, ils se sont réunis. Celui du 8<sup>e</sup> a travaillé sur l'élargissement des trottoirs à Bonneveine et celui du 6<sup>e</sup> a travaillé sur les permis de végétaliser les rues jardins.

Bientôt sur le site de la mairie de secteur, en lien avec ces rencontres, vous trouverez deux nouveautés. D'abord, évidemment, le compte rendu des laboratoires citoyens, que j'invite tout un chacun à venir consulter, et puis le mode d'emploi pour les prochaines étapes, qui a été distribué aussi en main propre pendant les laboratoires citoyens et à la sortie.

Aussi une nouvelle page, la page du comité des piétons des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, qui naît ce trimestre. Ce comité des piétons se réunira chaque semestre, pour faire le point sur l'avancée des petits travaux de voirie urgents pour la sécurité des piétons. La sécurité étant au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous, il importe de comprendre que ce comité émettra une liste unique des alertes

qui arrivent très nombreuses en mairie et il permettra de faciliter le travail des services métropolitains dans une enveloppe budgétaire existante. Il permettra donc de faire réaliser plus vite des petits travaux absolument urgents pour la sécurité de tous qui aujourd'hui ne reçoivent pas de réponse ou ne sont pas traités comme ils le devraient. Bienvenue donc au comité des piétons des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de Marseille.

Le rapport 5 porte sur un parc. Il est soumis au Conseil sur proposition de Madame l'adjointe en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville.

En février 2023, le Conseil municipal a approuvé l'opération de requalification du parc de Bonneveine et de la promenade de la Sarette. Ce parc et cette promenade sont nés, vous le savez, avec la ZAC de Bonneveine dans les années 1970. Ils sont très dégradés aujourd'hui du fait d'un manque d'entretien sous les précédentes mandatures. Et suite à quatre concertations en 2022-2023, la Ville a programmé la requalification du parc. Et sans revenir sur ce qu'on s'était dit l'année dernière, sachez quand même que ce parc inclura désormais un jardin de pluie, des accès rénovés pour embellir les entrées et pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Et puis, très important, la récréation des aires de jeux pour enfants, qui avaient été tout bonnement supprimées. Sous les anciennes mandatures, il n'y avait plus de jeux. Ce chantier valorisera les espaces et renforcera aussi les plantations dans le parc au bénéfice des quartiers de Bonneveine et de Sainte-Anne.

Le rapport porte sur un ajustement technique nécessaire suite à l'approfondissement des études réalisées en 2023 pour tenir compte des concertations. Parmi les attentes des riverains figurait la rénovation de la place autour de la Fontaine, une place qui présente un dallage ancien, et il ressort des études approfondies qu'un tiers des dalles doit être changées. Or, ces dalles, elles ont été conçues sur mesure par le concepteur paysagiste dans les années 70, elles n'ont pas été entretenues, elles ne sont plus vendues, elles n'ont pas été stockées, donc aujourd'hui, elles doivent être fabriquées à façon. Cela entraîne un surcoût de 300 000 € et il est donc proposé au Conseil d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme de requalification du parc de

Bonneveine et de la promenade de la Sarette à hauteur de 300 000 € pour porter le montant affecté sur l'opération à 1 500 000 €. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci Madame MEILHAC. Y a-t-il des questions ? Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Le rapport numéro 6, M. VINCENT, pour les subventions pour les associations sportives.

**(Le rapport 24-40819-DNV/005 est adopté à l'unanimité.)**

### Rapport 24-40754-DS/006

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux  
associations sportives - 2<sup>e</sup> répartition 2024 - Approbation de  
conventions - Budget primitif 2024.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT.

**M. Cyprien VINCENT.**- Merci. Madame la Maire, Messieurs, Mesdames les élus, Mesdames, Messieurs. Un petit mot, quand même, parce que je n'étais pas peu fier d'inaugurer avec le 13<sup>e</sup> homme, le président de L'Olympique de Marseille le Stade Baudon, avec l'effigie du plus grand chanteur marseillais, notre ami Jul. Ce que je veux dire, c'est surtout que l'amélioration de ce stade qui va permettre à tous les petits Marseillais de Vauban de venir et de jouer ensemble et donc de faire du lien.

Pour le rapport numéro 6, la ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre dans la ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

Pour la deuxième répartition de la subvention de 2024 pour la mairie du 4<sup>e</sup> secteur, la mairie des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, dans le champ du handisport et du sport adapté, un total 4 600 euros. Dans le champ de l'insertion par le sport, un total de 7 500 euros. Et pour le champ du sport de compétition et de loisirs, 187 000 €. Ce qui porte à un total pour notre secteur à 199 100 €. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci Monsieur VINCENT. Je ne vois pas de question sur ces subventions sportives. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je donne la parole pour des subventions dans le champ de la santé à Marie-Hélène AMSALLEM.

*(Le rapport 24-40754-DS/006 est adopté à l'unanimité.)*

**Rapport 24-40798-DSPI/007**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1<sup>re</sup> répartition.**

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

**Mme Marie-Hélène AMSALLEM.**- Madame la maire, Mesdames, Messieurs, bonjour. Sur proposition de Mme Michèle RUBIROLA, première adjointe et adjointe en charge de la santé publique, la promotion de la santé, nous soumettons au Conseil municipal le rapport suivant.

Il s'agira de subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique. C'est le budget primitif 2024 et la première répartition. Dans notre secteur, 10 associations sont concernées, je vais vous faire grâce de toutes les énumérées, et ces subventions sont pour un total de 106 500 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci, Madame AMSALLEM. Je ne vois pas de question, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptez à l'unanimité. Merci beaucoup. Pour une garantie d'emprunt, Madame MICHAUD.

*(Le rapport 24-40798-DSPI/007 est adopté à l'unanimité.)*

**Rapport 24-40777-DF/008**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ SOLIHA PROVENCE - ROME 290 - Réhabilitation d'un immeuble en vue de la réalisation de 9 logements très sociaux dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.**

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD.

**Mme Marie MICHAUD.**- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport qui nous est proposé par M. Joël CANICAVE, adjoint au maire notamment en charge des finances, et par M. Patrick AMICO, adjoint au maire en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne, est d'importance sociale et solidaire. Ce rapport nous demande d'approuver une garantie d'emprunt d'un montant de 95 439 euros à accorder par la Ville de Marseille à la société Soliha Provence pour la réhabilitation et la réalisation de 9 logements aux loyers très sociaux situés rue de Rome, sept de type 1 et deux de type 2.

Cette opération immobilière a eu pour objectif de permettre à des personnes sans abri d'accéder à un logement autonome, à un chez-soi, pour que chaque semaine l'aide qui leur est apportée par une équipe pluridisciplinaire en matière de soins et de réinsertion, se déroule à l'abri, dans un lieu calme et stable, pour que l'accompagnement dont bénéficie ces personnes vulnérables leur soit aussi bénéfique que possible. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci Madame MICHAUD. Y a-t-il des questions ? Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Madame MICHAUD toujours, pour le rapport numéro 9, s'il vous plaît. J'ai bien noté votre départ, Monsieur PERNEY, sur ce rapport.

**(Le rapport 24-40777-DF/008 est adopté à l'unanimité.)**

*(M. PERNEY et M. MENETRIER quittent la séance.)*

#### **Rapport 24-40881-DLLHI/009**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Réhabilitation de l'habitat privé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Lutte contre l'habitat indigne - Marseille centre » - Approbation d'un avenant de prolongement de la durée.**

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD.

**Mme Marie MICHAUD.**- Proposé par M. Patrick AMICO, ce rapport va permettre à la Ville de Marseille et à ses partenaires, la Métropole, l'État et l'Agence nationale de l'habitat, de poursuivre en 2024, sans freins administratifs et financiers, leur engagement dans la lutte contre l'habitat

indigne. Le rythme élevé d'arrêtés de mise en sécurité d'immeubles fortement dégradés pris par la Ville de Marseille rend indispensable la poursuite des aides apportées aux syndicats de copropriétés et aux propriétaires pour effectuer les travaux nécessaires aux sorties de périls.

Il nous est donc demandé d'approuver l'avenant qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2024, l'opération transitoire lutte contre l'habitat indigne Marseille-Centre qui s'étend du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci Mme MICHAUD. Je ne vois pas demande prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptez à l'unanimité. Le rapport numéro 10, Mme MICHAUD.

**(Le rapport 24-40881-DLLHI/009 est adopté à l'unanimité.)**

#### **Rapport 24-40892-DLLHI/010**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Aides en faveur du logement locatif social - Approbation de subventions et de conventions de financement - Annulation de subventions.**

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD.

**Mme Marie MICHAUD.**- La contribution et le soutien à la production de logements sociaux est une volonté forte et affirmée de la Ville de Marseille. C'est à ce titre que la Ville s'est dotée en octobre 2023 d'un cadre d'intervention qui lui permet d'apporter une aide financière en faveur du logement locatif social et notamment à des opérations d'acquisition amélioration sur le parc immobilier existant.

En décembre dernier, en ce qui concerne notre secteur, une première subvention de 85 000 euros a été votée par le Conseil municipal pour l'acquisition amélioration par le bailleur Unicil de trois logements sociaux de type 3 rue Saint-Michel. Dans ce rapport, aujourd'hui proposé de manière conjointe par M. Patrick AMICO et par Mme Samia GHALI, maire adjointe en charge notamment des relations avec l'Agence nationale de renouvellement urbain, il s'agit d'approuver deux subventions au bailleur Unicil.

Une nouvelle subvention concerne notre secteur, puisque la Ville souhaite apporter un soutien financier de

132 500 euros pour l'acquisition amélioration de cinq logements sociaux de type 3. L'opération immobilière d'un budget global 1 156 408 €, se situe 49, rue des Bons Enfants dans un immeuble du quartier de Notre-Dame-du-Mont soumis à un arrêté de mise en sécurité.

Comme en décembre dernier, cette opération contribue à reconstituer une offre de logements dignes dans le parc existant du 6<sup>e</sup> arrondissement. Mieux encore, elle contribue à la production de logements sociaux, dans cet arrondissement le plus dépourvu de la ville en la matière. Il ne compte que 4,6 % de l'ensemble des logements sociaux marseillais. Financés par Prêt Locatif Aidé d'Intégration, ces logements, et c'est un point important, seront accessibles aux personnes à très faibles revenus. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup, Madame MICHAUD. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Monsieur MERY.

**M. Xavier MERY.**- Merci, Madame la Maire. Une précision sur le propriétaire. Le propriétaire de ces logements, c'est Unicil ?

**Mme la Maire.**- Posez votre question, ensuite on donnera la parole... Est-ce que vous aviez d'autres points ou c'est juste cela ?

**M. Xavier MERY.**- C'est tout simplement que c'est toujours un sujet très compliqué sur l'habitat indigne et tout cela, parce qu'il y a une nécessité d'agir, étant donné les risques de certains habitats, et qu'il faut impérativement protéger la population. Mais il y a toujours un autre risque, c'est le moment où l'argent public est investi dans des domaines et des propriétés privées. C'est un sujet très délicat que l'aide avec de l'argent public sur des propriétaires privés. Donc je voulais simplement savoir qui étaient les propriétaires bénéficiant de ces sommes.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup pour la question. Madame MICHAUD pour la réponse.

**Mme Marie MICHAUD.**- Oui, je peux répondre. C'est pour le rapport numéro 10 que vous avez posé la question. Unicil, c'est le rapport numéro 10. Donc, comme je le précisais dans mon développement, il a été soumis un arrêté de mise en sécurité, et il est soumis à cet arrêté de mise en sécurité depuis qu'il y a eu cette grande crise de conscience qui a succédé aux effondrements de la rue d'Aubagne. Donc depuis

2018, il y a tout un travail qui est fait sur cet immeuble, puisqu'il a été évacué, et pour trouver des solutions. La solution qui a été trouvée, c'est une opération d'acquisition amélioration, c'est-à-dire que le bailleur Unicil a acheté à l'ancien propriétaire dont je ne connais pas le nom - je ne peux pas le citer là, mais il vous sera donné si vous le souhaitez - le logement et a notamment acquis une opération d'acquisition amélioration, c'est donc acquérir la propriété et deuxièmement l'améliorer.

Comme je vous le dis, il y a comme partenaire l'ANAH, l'État, la Métropole à parité, qui elle aussi donne une subvention du même taux que la ville.

**Mme la Maire.** - Merci beaucoup Madame MICHAUD pour vos précisions. Monsieur PERNEY, on n'a pas encore passé le rapport au vote, si jamais votre intention était de ne pas être présent dans la salle, ce que je vais faire dès maintenant. Je mets au vote ce rapport n° 10. Sur ce rapport, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Je précise que le rapport numéro 11 a été retiré et je passe au rapport numéro 12, et je passe la parole à Madame MASSON pour pouvoir le présenter.

**(Le rapport 24-40892-DLLHI/010 est adopté à l'unanimité.)**

*(M. PERNEY et M. MENETRIER rejoignent la séance.)*

#### **Rapport 24-40739-DLSVAEC/012**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE TE PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2024-2026 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1<sup>re</sup> répartition 2024 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

**Mme Juliette MASSON.** - Bonsoir à toutes et tous, Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les habitantes et les habitants. Je suis très honorée ce soir de vous présenter une série de rapports à la place de ma collègue, ma très chère Alexandra D'AGOSTINO, adjointe à la vie associative et au centres d'animation.

Il s'agit de vous présenter une série de rapports qui affirment le soutien de la Ville de Marseille aux initiatives et projets de proximité portés par le tissu associatif à destination de différents publics. Toutes les associations dont je vais vous parler tout à l'heure contribuent à renforcer le lien social dans nos quartiers et à assurer des missions de prévention indispensables à la cohésion de notre société.

Le premier rapport, il s'agit du rapport numéro 12, concernant les subventions d'équipement à diverses associations pour un montant global de 9 000 euros ; dans notre secteur, il s'agit du centre social Mer et Colline pour 2 600 euros. Ce rapport porté par Ahmed HEDDADI a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- JE le mets aux voix. Sur ce rapport, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Le rapport numéro 13, Madame MASSON.

**(Le rapport 24-40739-DLSVA/012 est adopté à l'unanimité.)**

### **Rapport 23-40591-DLSVAEC/013**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE TE PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1<sup>re</sup> répartition 2024.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

**Mme Juliette MASSON.**- Le rapport numéro 13 qui nous est présenté par Madame NARDUCCI soumet à votre approbation l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de Familles dans le cadre d'une première répartition des crédits 2024 d'un montant de 20 700 euros. Pour nous, l'association Politique Criminelle Appliquée et Réinsertion Sociale pour 1 000 euros est dans le 6/8. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Sans question, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Pour le rapport numéro 14, je donne la parole à Mme Micheline ABOURS.

**(Le rapport 23-40591-DLSVAEC/013 est adopté à l'unanimité.)**

Rapport 24-40796-DAEJ/014

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs sans Hébergement - 1<sup>re</sup> répartition 2024 - Approbation de conventions et d'avenants.**

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS.

**Mme Micheline ABOURS.**- Madame la Maire, chers collègues, ce rapport nous est proposé par Madame l'adjointe en charge de l'éducation populaire, Mme BATOUX. Il a pour objet l'attribution de subventions à des associations qui animent les accueils de loisirs sans hébergement. Sont soumis à votre approbation une première répartition de crédit de l'année 2024 d'un montant de 3 092 250 euros ainsi que les conventions et avenants qui y affèrent.

Dans notre secteur, il y a six associations qui sont concernées :

- le centre social Mer et Colline pour 37 658 euros,
- le centre socioculturel du Roy d'Espagne pour 55 878 euros,
- le centre socioculturel Saint-Giniez-Milan pour 60 830 euros,
- l'Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-Éducative : 78 767 euros
- l'IFAC, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil pour la Maison pour Tous du cours Julien : 52 502 euros
- enfin, Léo Lagrange pour l'ACL Fiolle Falque qui se trouve au groupe scolaire Falque Fiolle - je ne sais pas pourquoi on inverse - 21 388 euros
- Pour le groupe scolaire Jean Mermoz, 29 139 euros.

Ce sont des subventions sur projet. L'association qui reçoit cette subvention s'engage à transmettre à la Ville de Marseille - c'était avant le 31 mars 2024 - un dossier comprenant tous les détails opérationnels et financiers pour son projet 2024, le projet pédagogique, le récipissé de déclarations à Jeunesse et Sports et le règlement intérieur de

l'association de loisirs sans hébergement. Il est expressément convenu que la Ville de Marseille déterminera le montant de la subvention totale pour l'année après instruction de ce projet détaillé. L'association devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet. Ce rapport a conçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci Madame ABOURS. Je mets ce rapport aux voix qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup et je redonne la parole à Madame MASSON pour le rapport numéro 15.

**(Le rapport 24-40796-DAEJ/014 est adopté à l'unanimité.)**

#### **Rapport 24-40797-DSPI/015**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 1<sup>re</sup> répartition – Approbation de la convention annexée.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

**Mme Juliette MASSON.**- Je vous avais promis une série de rapports, cela continue pour tous les habitants et tous les habitants de notre secteur.

Le rapport numéro 15, il s'agit d'attribuer des subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes sur une proposition de Madame Nathalie TESSIER. Il s'agit d'une première répartition de crédit de 2024 d'un montant de 264 500 euros. Pour notre secteur, il y a six associations concernées : l'Amicale du Nid, l'Association Politique Criminelle Appliquée et Réinsertion Sociale, Soliane, Mer et Colline, le Mouvement du Nid et Solidarité Femmes 13. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Madame MASSON, le numéro 16.

**(Le rapport 24-40797-DSPI/015 est adopté à l'unanimité.)**

**Rapport 23-40593-DLSVAEC/016**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1<sup>re</sup> répartition 2024.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

**Mme Juliette MASSON.**- Le rapport numéro 16, je soumetts à votre approbation l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors dans le cadre d'une première répartition des crédits de 2024 d'un montant de 24 500 euros. Et pour notre secteur, il s'agit de l'association Coopération Féminine Marseille-Provence Languedoc pour 1 000 euros. Ce rapport a été proposé par M. Ahmed HEDDADI. Je vous remercie.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Et Mme MASSON à nouveau, avec le rapport numéro 17, s'il vous plaît.

**(Le rapport 23-40593-DLSVAEC/016 est adopté à l'unanimité.)**

**Rapport 24-40853-DSAS/017**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - Direction des solidarités et de l'action sociale - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Pacte Local des Solidarités - Volet petite enfance.**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON.

**Mme Juliette MASSON.**- Le rapport numéro 17 que je présente au nom de ma collègue, Danielle CASANOVA GAVINO, qui est en charge de la petite enfance, et que je suis très contente de porter, car nous partageons avec elle et avec mes collègues la priorité de la place de l'enfant dans les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Il s'agit d'une délibération qui porte sur des subventions au titre des actions du Pacte local des solidarités qui a été voté par la Ville de Marseille en Conseil municipal le 15 décembre 2023. Ce dispositif, qui est un partenariat avec l'État, permet de décliner différentes aides à différentes populations. Dans ce rapport, il s'agit de

mener des actions en direction de la petite enfance et de la parentalité. Je vais vous les dire très rapidement.

- En premier, mener des actions de préscolarisation des enfants les plus éloignés des modes d'accueil, pour des enfants de 0 à 3 ans.
- Soutien à la parentalité pour les familles accueillies dans des dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence.
- Renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires.
- Enfin renforcer les plateformes de mode de garde pour aider les gens les plus éloignés des dispositifs électroniques de pouvoir s'inscrire.

Le présent rapport propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 295 000 euros, et pour notre secteur, deux associations sont concernées, des Psys dans la Cité et Protis. Je vous remercie et j'ai fini cette fois-ci.

**Mme la Maire.**- Attendez! Je mets le rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté à l'unanimité. Effectivement, vous en avez terminé, merci, Mme MASSON. Pour le rapport suivant des subventions dans le champ de la solidarité, je passe la parole à M. MOUNIEN.

**(Le rapport 24-40853-DSAS/017 est adopté à l'unanimité.)**

#### **Rapport 24-40791-DSAS/018**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - Direction des solidarités et de l'action sociale - Attribution de subventions à des associations et au CCAS dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.**

Rapporteur : Mme Lourdes MOUNIEN.

**M. Lourdes MOUNIEN.**- Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne aussi le Pacte des Solidarités, qui nous a été présenté juste avant ; ce Pacte des Solidarités qui est un pacte entre l'État et la Ville de Marseille, un financement de 1,7 million d'euros. Pour ce rapport, ce pacte permet le financement d'associations qui vont œuvrer et qui vont mener des actions pour renforcer l'accès aux droits, pour procurer les besoins essentiels et accompagner les personnes les plus précaires.

Sur notre secteur, 13 associations sont concernées. Sur la ville de Marseille, 71 associations ont été financées. Sur notre secteur, 13 ont été financées à une hauteur de 180 000 €. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

**Mme la Maire.**- Merci, M. MOUNIEN. Je ne vois pas de questions. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

**(Le rapport 24-40791-DSAS/018 est adopté à l'unanimité.)**

**Mme la Maire.**- Le rapport numéro 19 étant retiré, on aurait pu penser qu'on avait à ce moment-là du Conseil épuisé notre ordre du jour. C'était sans compter sur une créativité de M. PERNEY qui nous a fait passer deux questions orales. M. PERNEY, ce que je vous invite à faire, c'est à nous donner lecture de vos deux questions, l'une après l'autre en commençant peut-être par le parc Chanot, si vous voulez bien et on vous répondra dans la foulée.

**M. Ludovic PERNEY.**- Bien sûr, Madame la Maire, mes chers collègues. D'abord sur le parc Chanot, vous le savez, en septembre dernier, le tribunal administratif de Marseille a annulé la délibération du Conseil municipal sur le marché public qui était en cours, parce que la Ville de Marseille n'avait pas mis au sein de ce marché le transfert légal du personnel et donc des contrats de travail.

Donc ma question est la suivante : le parc Chanot est quand même un endroit important de notre secteur, quel va être son avenir mais surtout sept mois après, où en est-on sur ce dossier ?

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup. Je vous invite à nous poser la deuxième question, comme cela, on enchaîne les réponses.

**M. Ludovic PERNEY.**- Effectivement, Madame la Maire, ma deuxième question est un peu plus grave et importante. Vous le savez, les habitants des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, comme tous les habitants de Marseille, ont le droit de vivre en sécurité. Ils ont le droit de vivre en tranquillité. Ils ont le droit d'aller au travail sans avoir la boule au ventre. Ils ont le droit de sortir le soir sans craindre pour leur sécurité. Ils ont le droit de laisser leur voiture sans avoir peur qu'elle se fasse casser ou voler. Malheureusement, nous

voyons dans notre ville une insécurité qui augmente. Nous le constatons tous les jours. Il y a quelques mois, en février, une première agression a eu lieu dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, une deuxième et une caméra de vidéoprotection qui était à proximité de ce lieu ne fonctionnait pas. C'est les journalistes de France 3 qui l'ont publié au sein de l'un de leurs articles et qui montre pourtant que le maire de Marseille et la majorité municipale ont la compétence d'assurer le bon ordre, d'assurer la tranquillité et la salubrité publique.

Sur les caméras de vidéoprotection, on a bien compris que votre majorité ne souhaitait pas en mettre des nouvelles. Lorsque vous avez été élus, pendant plus de deux ans, vous avez amené un moratoire pour arrêter les caméras de vidéoprotection. Mais en plus d'avoir arrêté de mettre en place des caméras de vidéoprotection, qui ne résout pas tout, mais qui sont parfois la moitié des preuves judiciaires qui permettent de faire avancer des dossiers, eh bien là encore, ce n'est même pas que vous n'en mettez pas plus - Marseille compte cinq fois moins de caméras de vidéoprotection par habitant qu'une ville comme Nice par exemple - mais c'est qu'en plus, vous n'entretenez pas celles qui sont existantes.

Donc ma question est la suivante : combien y a-t-il de caméras de vidéoprotection qui fonctionnent dans les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ? Et combien y a-t-il tout simplement de caméras au sein de nos arrondissements ? Vous êtes maire de ce secteur, vous êtes conseillère municipale au sein de la mairie de Marseille, au sein de cette majorité. Et donc, voilà ma question pour la sécurité de ses habitants. Merci.

**Mme la Maire.**- Sur ces deux questions, Monsieur PERNEY, je vais commencer peut-être par... Monsieur MERY, est-ce que vous voulez répondre sur le parc Chanot ?

**M. Éric MERY.**- Oui, merci, Madame la Maire. Le parc Chanot, c'est un équipement de notre secteur, c'est un équipement qui est géré depuis 1985 par la SAFIM. C'est un équipement qui fait l'objet de quelques prolongations de délégations de service public. Donc ce ne sont pas des marchés publics, ce sont des délégations de service public, c'est un peu différent. Je pense que c'est important pour notre secteur, c'est même fondamental de parler de manière assez approfondie de ce parc Chanot, parce qu'aujourd'hui, nous avons effectivement dû faire face, quand nous sommes arrivés, à une situation très dégradée, et je parle de manière

objective, parce qu'il avait été demandé à l'ancienne majorité de prendre une nouvelle DSP sur cet équipement. C'était une demande de l'État. Et en 2018, il y avait une candidature, un appel à DSP qui a été déposé par l'ancienne majorité. Et en 2019, des candidatures ont été transmises pour une nouvelle DSP. Puis plus rien. Plus rien, vous ne trouverez pas trace d'une nouvelle DSP parce que celle-ci a été complètement abandonnée. Moi, je ne connaissais pas les raisons puisque je n'étais pas encore élu.

Par contre, quand on a été élu en 2020, j'ai eu la chance pendant trois ans d'être président de la commission d'appel d'offres de la Ville de Marseille. À cette occasion, j'ai pu rencontrer la direction de la Répression des fraudes parce qu'ils participent à l'ensemble des CAO et à l'ensemble des commissions de délégation de service public. Et aujourd'hui, alors que je pensais que c'était pour faire un point sur le travail que nous avons à mener ensemble, le seul objet de ce rendez-vous, c'était la question de la DSP du parc Chanot, parce que la direction de la Répression des fraudes nous a demandé, et a demandé d'être particulièrement vigilants sur cette question, parce que si, en 2019, la délégation de services publics ou la prolongation de la nouvelle délégation de services publics menée par l'ancienne majorité n'était pas allée à son terme, c'était parce qu'elle ne présentait pas toutes les garanties de légalité pour un tel site et qu'elles ne présentaient pas toutes les garanties de transparence.

Donc comme beaucoup de choses, et vous l'avez dit, les bibliothèques, les écoles, les piscines, nous nous sommes retrouvés à devoir tout reprendre de zéro, parce que rien n'avait été fait ; encore une fois, la délégation de service public n'était pas allée à son terme, par manque de transparence, par manque de légalité. La direction de la Répression des fraudes a dit qu'il y avait plusieurs millions qui manquaient dans le budget, on ne savait pas où ils étaient passés. On a dû reprendre à zéro.

Aujourd'hui, nous avons deux solutions. Soit nous faisons une nouvelle délégation de service public classique où nous confions la gestion du site à un gestionnaire lambda qui aurait été choisi avec pour mission de gérer le site du Parc Chanot, avec pour mission de faire quelques travaux, et non pas quelques travaux, des travaux importants. Parce qu'au-delà de la gestion de la DSP, nous avons *Monsieur CANICAVE* qui est président de la commission des DSP, la Ville avait pour

mission de contrôler la bonne exécution de cette DSP, elle avait pour mission de contrôler l'entretien du site, du parc Chanot, ce qui n'a jamais été exercé. C'est pour cela qu'aujourd'hui, et c'est objectif, c'est de notoriété publique, nous nous retrouvons avec un site tellement dégradé qu'il est impossible, il nous était impossible, de faire une DSP classique, de faire une nouvelle DSP classique. Et je salue le travail qui a été mené par Mme GHALI, la solution a été, non pas de reprendre une DSP mais de faire un travail complet, avec l'assentiment de l'État, de la Répression des fraudes, qui nous a dit : « Prenez plus de temps, mais faites quelque chose qui soit bien. »

Au lieu de faire une nouvelle DSP, nous avons décidé de partir sur une complète requalification du site, entière, parce qu'il n'aura échappé à personne qu'au-delà du mauvais état des bâtiments, c'est un site qui est très minéral, qui ne correspond plus à l'époque, et sur lequel il faut insérer quand même de la végétation, et avec une simple DSP classique, comme c'était envisagé par l'ancienne majorité, même si nous étions en 2018 - l'idée de mettre des arbres à l'intérieur ne leur était pas venue à l'idée... Nous prenons plus de temps pour créer un cahier des charges qui végétalise un minimum 50 % du site et qui puisse être acceptable financièrement, parce que les travaux de réhabilitation qu'il y a à faire, dû au fait qu'il n'y a jamais eu de contrôle exercé par la précédente majorité sur la conservation du site, eh bien font qu'aujourd'hui cela prend du temps. Mais nous travaillons main dans la main avec la direction de la Répression des fraudes, avec l'État. Et aujourd'hui, le cahier des charges est en train d'être finalisé pour pouvoir aboutir à une nouvelle délégation de service public. Voilà, Madame la Maire, pour ce sujet.

Si vous me permettez de faire une digression et de changer rapidement de sujet, parce qu'aujourd'hui, M. PERNEY a fait de même sur la délibération de M. JOUVE relative à la culture, parce qu'il parlait des bibliothèques qui n'étaient pas du tout le sujet. Aujourd'hui, nous sommes des habitants du 6/8 et nous n'avons pas l'occasion, nous, notre mairie, de pouvoir poser des questions au président de la Région, au Conseil régional, parce que nos candidats se sont désistés pour qu'ils puissent être élus contre le Rassemblement national. Et nous trouvons dans l'incapacité, des fois, de poser des questions. Notre secteur, le 6/8, c'est celui qui comporte la part, dans Marseille, la plus importante du

littoral marseillais. Aujourd'hui, nous sommes très inquiets, foncièrement inquiets, à la lecture du rapport de la CRC, qui indique clairement que, concernant le littoral, l'intervention de la Région dans l'aménagement du littoral reste encore limitée, sa ligne de conduite non clairement affirmée, malgré des enjeux identifiés. La Chambre régionale des comptes dénonce un délaissement de la protection des espaces naturels ou de la préservation du patrimoine maritime dû à une illisibilité de l'action publique. Les milieux marins ne sont pas considérés comme un enjeu majeur, malgré les considérations de réchauffement climatique.

Nous ne pourrions pas poser de questions directement au Conseil régional, mais si vous aimez le secteur, j'espère que lors d'un prochain Conseil régional, vous interpellerez le président de la Région pour dire que notre secteur a besoin que ce littoral soit protégé, et plutôt que d'accuser la Chambre régionale des comptes, il serait peut-être bon de l'écouter. Merci.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup Monsieur PERNEY.

**M. Ludovic PERNEY.**- *Hors micro 1:13:45*

**Mme la Maire.**- Justement, les caméras, nous allons pouvoir en parler, ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas, M. PERNEY. Merci beaucoup M. MERY pour ces précisions concernant le parc Chanot et je donne la parole à M. MENETRIER sur la sécurité.

**M. Olivier MENETRIER.**- Bonjour, Olivier MENETRIER, adjoint à la sécurité de la mairie du 6/8. Je vais donc répondre - cela va être un peu compliqué - à Ludovic PERNEY, puisqu'il pose des questions, je trouve, un petit peu hors cadre. Il y a une enquête qui est en cours, il y a des caméras dont les contenus ont été saisis pour essayer d'élucider cette affaire, de mettre la main sur le malfaiteur. Effectivement, tout à l'heure, vous vous émouviez du sort des précaires. On ne vous voit pas trop souvent sur ce sujet et je ne vous ai pas senti ému lors de votre question orale. Vous avez amputé une petite partie, d'ailleurs, concernant la surveillance de la synagogue, il me semble, concernant le sort des personnes qui se sont fait braquer. Ces personnes vont bien, il y a une jeune femme qui est en arrêt de travail puisqu'elle a été un peu choquée. C'était la première fois, malheureusement, et j'espère la dernière, que cela lui arrivait. Et les autres ont repris le travail tout à fait normalement, sans la boule au

ventre ni quoi que ce soit. Il y avait donc bien la présence de caméras de sécurité à l'intérieur du bâtiment. Je n'en parlerai pas plus, on a eu une petite conversation en privé, je vous ai dit ce que j'en pensais, je vous ai donné des éléments concernant l'enquête et je ne voudrais pas aller plus loin.

Je vois simplement que depuis 2020 - maintenant on est en 2023, je n'ai pas encore les chiffres exacts - il y a eu 23 postes de consultations de ces fameuses caméras qui vous agitent tant pour les policiers nationaux. Cela n'était pas fait avant... Ne dites pas non, dites oui. Ne dites pas non, puisqu'avant ils étaient obligés de se déplacer jusqu'au CESU, maintenant, ils peuvent les consulter directement, ces fameuses caméras. On en avait environ 1 600...

**M. Ludovic PERNEY.**- *Hors micro 1:16:26*

**M. Olivier MENETRIER.**- Je ne vous répondrai pas sur le 6/8, mais je vous répondrai sur le reste. C'est-à-dire que la vraie question, c'est de savoir combien il y en a, est-ce qu'elles sont utilisées et par qui. Donc il y en avait 1 600 en 2023 sur le secteur de la ville de Marseille, il y en a 500 supplémentaires qui vont être rajoutées à ces 1 600 concernant la ville de Marseille aussi. Ce qu'il faut savoir, ce que vous appelez le moratoire, c'est un gros mot qui veut dire tout et n'importe quoi, c'était juste de savoir combien cela coûtait, à qui cela coûtait et est-ce qu'elles étaient bien installées. Est-ce qu'elles étaient installées vraiment là où la sécurité publique le souhaitait et non pas où certaines personnes le souhaitaient à des fins électoralistes ?

Moi, ce que je vois, c'est que vous posez des questions avec des intentions extrêmement troubles. Le fond de votre intention est extrêmement trouble, votre intention est très claire, c'est le syndrome du en même temps, ça vous arrivera peut-être dans deux ans encore. Ce que je vois aussi, c'est que votre fond n'est pas bon, la forme est encore moins belle et comme disait DALI, la forme, c'est le fond qui remonte à la surface. Là, on vous voit dans votre exercice, on vous a vu tout à l'heure concernant les précaires qui vous animent beaucoup, on vous voit aujourd'hui concernant les gens qui se font braquer dans les supérettes sans vous être ni inquiété de quoi que ce soit, sans être passé là-bas, ni avoir passé un coup de fil pour savoir si ces gens allaient bien. Je les ai eus au téléphone encore il n'y a pas longtemps, donc

voilà. Je crois que l'on peut clore le débat concernant ce... Comment dire ? Je ne le qualifierai pas, en fait.

**Mme la Maire.**- Merci beaucoup, Monsieur MENETRIER. Je voudrais ajouter un petit complément de réponse, parce que je ne voudrais pas que l'on puisse ici, Monsieur PERNEY, tenter de caricaturer des choses qui sont un petit peu trop sérieuses pour pouvoir l'être. Je ne pense pas que l'on puisse ici imaginer, laisser penser qu'il y aurait des gens dans cette assemblée qui s'intéresseraient à la sécurité et d'autres qui ne s'y intéresseraient pas.

Vous nous posez des questions sur la vidéosurveillance en laissant entendre que notre majorité ne s'intéresse pas à cette question, qu'elle la botterait en touche et qu'elle n'agirait pas dans ce domaine, alors que c'est M. PERNEY, sans connaître l'ordre du jour du Conseil municipal de vendredi, qui va présenter au vote - ne vous inquiétez pas, écoutez-moi, c'est moi qui réponds pour l'instant, c'est moi qui m'exprime. Merci beaucoup M. PERNEY - de l'assemblée de vendredi prochain un grand plan d'investissement, cofinancé avec l'État, pour augmenter d'ici la fin du mandat le nombre de caméras de vidéosurveillance sur la ville de Marseille, de 500 caméras. Donc ne vous inquiétez pas, ce sujet est absolument traité. Il est traité parce qu'il a fallu comme le rappelait M. MENETRIER, et je pense que c'est très important, commencer par réaliser un audit de l'ensemble de la manière dont ces vidéosurveillances pouvaient s'exercer. Et c'est étonnant parce qu'il nous est apparu pendant cet audit qu'il y avait beaucoup d'incohérences, beaucoup de choses très surprenantes dans la manière dont étaient installées les caméras à Marseille.

Donc, j'ai une excellente nouvelle pour vous, Monsieur PERNEY. Rassurez-vous, la Ville de Marseille investit absolument sur cette question de la vidéosurveillance en centrant ses efforts sur la possibilité d'une tranquillité publique, c'est-à-dire en installant des caméras de vidéosurveillance là où elles sont les plus utiles, c'est-à-dire sur les places, sur les placettes, devant les écoles, dans les parcs et jardins, etc. Et donc je pense qu'en réalité la plus grande différence entre vous et nous, ce n'est pas qu'il y aurait certains qui s'intéresseraient à la sécurité et d'autre pas, mais c'est le fait que de notre côté nous souhaitons et nous mettons en place un dispositif rationnel et cohérent de vidéosurveillance à Marseille.

Et j'ai une encore meilleure nouvelle, et là, il s'agira probablement d'une capacité pour les habitants de la ville de Marseille d'être rassurés, c'est que désormais, ce ne sont plus les élus qui choisissent les emplacements des caméras là, où cela leur paraît utile, mais ce sont les forces de police municipales et nationales. Nous remercions pour cela à la fois Yannick OHANESSIAN, très engagé sur cette question, et le maire de Marseille qui porte tous ces efforts.

Je vous remercie beaucoup pour ces questions. Merci beaucoup à tous.

**Mme Catherine PILA.** - JE voulais donner une information à M. MENETRIER.

**Mme la Maire.** - Ne vous inquiétez pas, Madame PILA, gardez-en sous le pied. Merci Monsieur MENETRIER, merci beaucoup. Nous avons une semaine chargée avec un conseil métropolitain, un conseil municipal, nous pourrons continuer ces échanges.

Avant de conclure, je vais vous donner quelques points de rendez-vous que je vous invite à noter, sur des sujets qui vous intéresseront. La nuit de la solidarité, dès demain, qui pourra œuvrer dans tout Marseille. Je vais vous parler également des commémorations qui se tiennent habituellement, évidemment, le 8 mai et vous informer qu'exceptionnellement, elles se tiendront le 7 mai, puisque l'actualité du 8 mai est très chargée à Marseille avec l'arrivée de la flamme, donc le planning de l'organisation de ces commémorations est en cours d'élaboration, nous vous tiendrons évidemment informés, et vous indiquer que le prochain Conseil d'arrondissements se tiendra le mardi 25 juin prochain.

Je vous remercie beaucoup toutes et tous de votre participation ce soir et je vous dis à très bientôt.

*La séance est levée à 18 heures 26 par Madame la Maire.*